

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue en la salle des délibérations du Conseil sise au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 1^{er} mai 2019 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Messieurs les conseillers :
Serge Ménard
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Dominique Mondor

M^c Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2019

**2019-0501-
137**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2019, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 30 avril 2019

**2019-0501-
138**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 30 avril 2019, soit:

59 chèques émis:	130 651,32 \$
<u>103 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>180 426,66</u>
162 paiements	311 077,98 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2019-0501-
139**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 26 999,27 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Lettre de M^{me} Annette Harnois, présidente de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille Re: Demande de la Fabrique - Installation de panneaux "défense de stationner" devant l'église

2019-0501-140

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne acte que le Conseil de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille accepte que la Municipalité prolonge le trottoir devant l'église jusqu'à l'intersection du chemin Delangis et boulevard Brassard;
- 2- Que, par ailleurs, le Conseil municipal demande au ministère des Transports de procéder à l'installation de deux panneaux "Défense de stationner" devant l'église de Saint-Paul;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M. Guy Veillet, ingénieur, chef du centre de services de Joliette, ministère des Transports;
 - M^{me} Annette Harnois, présidente de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Dominique Beauvais du Groupe Evoludev pour le 793, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul Re: Demande de permis de construction sur le lot 3 830 078 du cadastre du Québec - Décision du Conseil municipal concernant le choix de la contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

2019-0501-141

Considérant que le Conseil municipal doit préciser son choix à l'égard d'une contrepartie en terrain ou en argent relativement à la cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels visant l'émission d'un permis de construction à émettre sur le lot numéro 3 830 078 du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal peut choisir, en conformité avec la réglementation municipale, une contribution en argent équivalente à 10 % de la valeur du terrain compris dans le site faisant partie de l'objet de la demande de permis de construction ou encore, une partie en terrain et une partie en argent;

Considérant que cette valeur doit être établie aux frais du propriétaire par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité, selon les concepts applicables en matière d'expropriation;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à retenir une firme d'évaluation pour procéder à l'évaluation du lot numéro 3 830 078 selon les concepts applicables en matière d'expropriation;
- 3- Qu'il soit entendu à la présente résolution que les frais de la firme d'évaluation sont à la charge du propriétaire et seront payables sur réception de la facture de la Municipalité;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Dominique Beauvais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Florian Perreault, 104, rue Vincent, Saint-Paul Re: Demande d'autorisation pour installer une clôture

2019-0501-142

Considérant que la Municipalité est propriétaire du terrain contigu au lot portant le numéro 5 723 539 du cadastre du Québec et correspondant au numéro civique 104, rue Vincent, Saint-Paul;

Considérant que la "Politique de gestion de traitement des demandes de partage de coûts d'une haie ou d'une clôture mitoyenne à un terrain municipal"» prévoit que la Municipalité assume 50 % des coûts de fourniture et d'installation dont l'implantation est prévue sur la ligne séparative;

Considérant que le propriétaire de ladite propriété veut procéder à l'installation d'une clôture sur son terrain et non sur la limite séparative;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal ne déroge pas à la politique existante et réponde négativement à la demande de M. Perreault;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Florian Perreault.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'urbaniste, portant le numéro URB-04-2019 Re: Emploi d'été - Embauche d'un étudiant en urbanisme et en aménagement du territoire

2019-0501-143

Considérant la recommandation du comité de sélection contenue au rapport URB-04-2019;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport portant le numéro URB-04-2019 et autorise l'embauche de M. François-Vivier Gagnon à titre d'étudiant en urbanisme et en aménagement du territoire, à compter du lundi 6 mai 2019;
- 3- Que le salaire horaire soit fixé à 16,50 \$, pour un étudiant ayant complété son diplôme de technique en aménagement du territoire et en urbanisme, le tout tel que spécifié au rapport URB-01-2019;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François-Vivier Gagnon et remise à M. Miguel Rousseau, urbaniste.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-20-2019 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Travaux de rapiéçage de pavage et confection de dos d'âne allongés 2019"

2019-0501-144

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul projette de faire exécuter des travaux de rapiéçage de pavage des rues et chemins dans la Municipalité ainsi que des travaux de confection de dos d'âne allongés;

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions pour la réalisation de ces travaux;

Considérant les soumissions reçues, lesquelles se détaillent comme suit:

	<u>Total (avant les taxes)</u>
Postras asphalte 516, Grande Côte Ouest Lanoraie (Québec) J0K 1E0	80 090 \$
Bellerose Asphalte inc. 1085, rue Bélair Joliette (Québec) J6E 6X9	55 880 \$

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adjuge le contrat de travaux de rapiéçage de pavage et confection de dos d'âne allongés au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bellerose Asphalte inc., selon les quantités approximatives mentionnées au bordereau des prix de la formule de soumission, totalisant la somme de 55 880 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que le Conseil municipal autorise les services administratifs à procéder à l'encaissement de la garantie d'exécution du contrat au montant de 2 000 \$;
- 4- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-16-2019 Re: Acquisition d'estrades au parc Royal

**2019-0501-
145**

Considérant que la Municipalité compte faire l'acquisition de trois (3) estrades en aluminium pour les terrains sportifs du parc Royal;

Considérant que les propositions reçues se détaillent comme suit:

	<u>Montant incluant le transport plus les taxes applicables</u>
. Le Groupe Sport-Inter Plus:	8 057,00 \$
. Distribution Sports Loisirs:	8 400,00 \$
. Omni-Tech Sports	9 964,99 \$

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition de prix du Groupe Sport-Inter Plus, 420, rue Faraday, Québec, et autorise l'acquisition de trois (3) estrades en aluminium pour les terrains sportifs situés au parc Royal, au montant de 8 057 \$ incluant le transport plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à chacun des soumissionnaires et remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-17-2019 Re: Appel de projets - PRIMADA - Asphaltage de la piste cyclable dans le parc du Boisé Paulois

2019-0501-146

Considérant que le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

Considérant que ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

Considérant que, dans le cadre d'un appel de projets PRIMADA, une aide financière représentant 50 % des coûts admissibles est offerte pour la réalisation de projets d'amélioration, de rénovation ou de construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul souhaite réaliser des travaux d'asphaltage de la piste cyclable située dans le parc du Boisé Paulois;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture, à présenter et signer une demande d'aide financière pour la réalisation des travaux d'asphaltage de la piste cyclable située dans le parc du Boisé Paulois pour et au nom de la municipalité de Saint-Paul dont les coûts sont estimés à 120 543,05 \$;
- 3- Que, de plus, la Municipalité de Saint-Paul mentionne qu'elle:
 - autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
 - a pris connaissance du guide du programme et elle s'engage à en respecter toutes les modalités;
 - s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

- confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière, y compris tout dépassement de coûts;
- 4- Que le Conseil municipal nomme M^{me} Geneviève Babin mandataire délégué pour effectuer le suivi de la demande d'aide financière;
 - 5- Que copie conforme de la présente résolution accompagne le formulaire de présentation d'un projet d'aide financière à être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation via le service en ligne PRIMADA.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-18-2019 Re: Conférence annuelle 2019 du Loisir municipal

2019-0501-147

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture, à participer à la conférence annuelle du loisir municipal qui se tiendra à Québec, les 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre 2019;
- 2- Qu'à cette fin, les frais d'inscription estimés à la somme de 435 \$ plus les taxes applicables, les frais d'hébergement et les autres frais inhérents à la présente délégation soient à la charge de la Municipalité de Saint-Paul;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-19-2019 Re: Politique d'achat de couches réutilisables/Produits d'hygiène féminine durables

2019-0501-148

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul est soucieuse de répondre aux besoins des familles et des femmes tout en posant un geste environnemental;

Considérant que la Municipalité propose une aide financière aux parents et aux femmes qui privilégient l'utilisation de couches réutilisables ou des produits d'hygiène durables;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu de la politique d'achat de couches réutilisables et des produits d'hygiène féminine durables;
- 3- Que le texte de cette politique signée en date de ce jour par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier, constitue l'original de cette politique en vigueur à compter du 1^{er} juin 2019;

- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit diffusée entre autres, sur le site Internet de la Municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-20-2019 Re: Acquisition - Bancs et poubelles - Piste cyclable sous les lignes électriques

2019-0501-149

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la proposition des Ateliers du Carrefour Jeunesse Emploi et autorise la réalisation de 4 bancs et 4 poubelles en bois à être installés le long de la piste cyclable située sous les lignes hydroélectriques, pour la somme de 1 540 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-21-2019 Re: Réfection des comptoirs - Pavillon du parc Amyot et salle 3 du Complexe communautaire

2019-0501-150

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil autorise la réfection des comptoirs des salles de toilettes du Pavillon du parc Amyot et de la salle 3 du Complexe communautaire, pour une somme de 11 900 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-22-2019 Re: Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020

2019-0501-151

Considérant que le Conseil municipal souhaite présenter une demande d'aide financière au développement des collections auprès du ministère de la Culture et des Communications;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications et nomme M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, à titre de mandataire de la Municipalité;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence, M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, soient autorisés à signer ladite demande et à y joindre tous les documents afférents;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution accompagne les documents à être transmis au ministère de la Culture et des Communications.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-23-2019 Re: Acquisition - Boîtes à jouets

2019-0501-152

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la proposition des Ateliers du Carrefour Jeunesse Emploi et autorise la réalisation de 3 boîtes à jouets à être installées dans 3 parcs de la Municipalité, pour la somme de 1 425 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-24-2019 Re: Embauche de personnel - Camp de jour 2019

2019-0501-153

Considérant que des entrevues ont été effectuées le 11 mars 2019 pour le personnel d'animation du camp de jour 2019;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-24-2019, concernant le personnel d'animation pour le camp de jour 2019;

3- Que le Conseil municipal retienne, par ordre de priorité, la candidature des personnes suivantes comme personnel d'animation pour la période estivale comprise entre le 1^{er} mai et le 30 août 2019, selon le taux horaires des échelles salariales en vigueur:

A) Animateurs et animatrices:

1.	Alex-Ann Lachance	14,25 \$/h
2.	Noémie Bérard	14,25 \$/h
3.	Cassandra Pitt	13,75 \$/h
4.	Marianne Adam	13,75 \$/h
5.	Émile Gingras	13,75 \$/h
6.	Angélique Laforest	13,75 \$/h
7.	Samuel Bouchard-Beaudoin	13,50 \$/h
8.	Rosalie Cadieux	13,50 \$/h
9.	Rosalie Brochu	13,50 \$/h
10.	Eugénie Dion	13,50 \$/h
11.	Rebecca Malo	13,50 \$/h
12.	Thomas Beaucage	13,50 \$/h
13.	Bruno Fréchette	13,00 \$/h
14.	Naomy Perron	13,00 \$/h
15.	Laurie Cardin	13,00 \$/h
16.	Alexandra Laurier	13,00 \$/h
17.	Audrey Laurier	13,00 \$/h

B) Animatrices-accompagnatrices:

1.	Maude Émery	14,00 \$/h
2.	Josianne Belleau	13,50 \$/h

C) Animateur et animatrice au service de garde:

1.	Gabriel Jacques	13,50 \$/h
2.	Mégane Hétu	13,00 \$/h

D) Coordonnatrice adjointe:

	Léa-Kim Roy	14,50 \$/h
--	-------------	------------

4- Qu'il soit entendu à la présente résolution que l'embauche du nombre d'animateurs est conditionnelle au nombre d'inscriptions d'enfants au camp de jour, suivant le ratio par groupe d'âge:

. Prématernelle:	1 animateur pour 6 enfants;
. 5-7 ans:	1 animateur pour 11 enfants
. 8-12 ans:	1 animateur pour 12 enfants;

5- Que le Conseil municipal prenne acte que d'autres candidats seront embauchés pour combler des postes d'animateurs encore vacants;

6- Que le Conseil municipal prenne note que le personnel d'animation sera bonifié par le candidat du Programme Intermunicipalités et par un autre candidat provenant du programme Desjardins Jeunes au travail;

7- Que, de plus, le Conseil municipal prenne note que les animateurs auront des soirées et journées de formation pour un maximum de 60 heures pour les nouveaux animateurs et de 45 heures pour les anciens entre le 6 mai et le 24 juin et feront de 8 à 9 semaines d'animation de 40 heures maximum durant le camp de jour;

8- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au personnel d'animation 2019 et remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Dépôt du rapport financier et du rapport de vérification externe au 31 décembre 2018 par la firme DCA comptable professionnel agréé inc.

2019-0501-154

Considérant que le rapport financier 2018 consolidé a été présenté au Conseil municipal par M^{me} Mélanie Morel de la firme DCA, comptable professionnel agréé inc. en comité plénier du 17 avril 2019;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le rapport financier 2018 consolidé présenté et entérine son approbation;
- 3- Que le Conseil municipal confirme que, entre la date de terminaison de l'audit sur place et ce jour, il ne s'est rien produit qui pourrait avoir une incidence sur le rapport financier 2018 consolidé;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Dominique Collin, comptable agréée de la firme DCA comptable professionnel agréé inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Trente-cinquième anniversaire de service à la Municipalité de Saint-Paul - M. Marcel Beaupré

2019-0501-155

Considérant que M. Marcel Beaupré a célébré le 16 avril 2019 son trente-cinquième anniversaire au service de la Municipalité de Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal souligne les trente-cinq années de service de M. Marcel Beaupré, technicien comptable, à l'emploi de la municipalité depuis le 16 avril 1984 et le félicite pour tout le travail accompli au cours de ces trente-cinq années;
- 3- Que le Conseil municipal lui précise qu'autant d'années au service de la Municipalité, est une belle preuve de dévouement et que ses loyaux services sont fort appréciés des élus et de ses collègues de travail;
- 4- Que le Conseil municipal précise également qu'il souhaite vivement la continuité des services rendus et considère le passé garant de l'avenir;
- 5- Que, conformément à "l'entente sur les conditions de travail des employés réguliers de la Municipalité de Saint-Paul pour les années 2019-2024", M. Beaupré bénéficie d'une semaine de vacances bonus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020;
- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Marcel Beaupré.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Délégation à Valréas de M. Alain Bellemare - Billet d'avion et allocation terrestre

2019-0501-156

Considérant que la Municipalité compte être représentée à Valréas lors des activités entourant la Nuit du Petit Saint-Jean, le 23 juin 2019;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal délègue M. Alain Bellemare à titre d'élu municipal pour se rendre à Valréas afin de représenter la Municipalité de Saint-Paul aux activités de la Saint-Jean 2019;
- 3- Qu'à cette fin, les frais de billet d'avion, de réservation de siège et de train au montant de 1 105,37 \$ soit assumés par la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que, de plus, un cadeau estimé à 150 \$ soit offert à la municipalité de Valréas pour la remercier de son accueil;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de la Financière Banque Nationale inc. Financement municipal, 1010, rue De La Gauchetière Ouest, Montréal Re: Débit préautorisé suite à l'émission de billets municipaux - Autorisation de signature

2019-0501-157

Considérant que la Financière Banque Nationale offre le débit préautorisé suite à l'émission de billets municipaux, simplifiant ainsi le processus et remplaçant les modes de paiement par chèque;

Considérant que cette procédure permet de minimiser les suivis et évite les oublis de paiement, tout en transigeant vis un mode de paiement moderne et sécuritaire;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte le contenu de la convention de débits préautorisés suite à l'émission de billets municipaux de la Financière Banque Nationale inc., par laquelle la Municipalité renonce à recevoir un préavis du montant et des dates des débits préautorisés et considère la présente entente comme établissant ces montants et dates de débits préautorisés;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M^c Richard B. Morasse, ou en son absence, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ladite convention de service pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution accompagne la convention à être transmise à la Financière Banque Nationale inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Mario Lasalle, maire de Crabtree Re: Invitation au tournoi de golf des Fêtes du 100e anniversaire de la Municipalité de Crabtree le 25 mai 2019

2019-0501-158

Considérant que le Conseil municipal croit opportun que la Municipalité de Saint-Paul soit représentée à certaines activités ou manifestations publiques et croit pertinent de soutenir financièrement certains organismes;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal délègue quatre personnes pour participer au tournoi de golf organisé dans le cadre des Fêtes du 100^e anniversaire de la municipalité de Crabtree qui se tiendra le samedi 25 mai 2019 et à cette fin, autorise l'acquisition de quatre (4) billets au coût de 80 \$ chacun;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de MM. Stéphane Demontigny, Jean Houde et Mme Johanne Leblanc Re: Pénalité journalière pour immeuble non encore construit - La Seigneurie du Ruisseau

2019-0501-159

Considérant que la Municipalité a déjà accepté, en 2017, de reporter le délai de construction de neuf (9) bâtiments de huit (8) logements au 19 juin 2019;

Considérant que le Conseil municipal doit traiter tous les promoteurs de terrains avec équité;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Qu'à regret, le Conseil municipal réponde négativement à la demande de MM. Stéphane Demontigny, Jean Houde et M^{me} Johanne Leblanc et, conséquemment, refuse de modifier les conditions de la convention intervenue entre les parties le 19 avril 2012 et modifiée en janvier 2017;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Stéphane Demontigny, Jean Houde et M^{me} Johanne Leblanc, propriétaires, constructeurs et promoteurs de la Seigneurie du Ruisseau.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M^{me} Eve Lafontaine:

M^{me} Lafontaine demeurant au 313, rue du Faubourg, Saint-Paul, recherche un local temporaire pour les pratiques de l'Union musicale de Lanaudière pour la période du 1^{er} juillet au 26 août 2019.

M^{me} Lafontaine est informée que des vérifications seront faites avec le Service des loisirs et de la culture sur la disponibilité des locaux et des possibilités de gratuité. Le Conseil municipal prend note de l'offre d'un spectacle gratuit de l'organisme.

M^{me} Eve Lafontaine:

M^{me} Lafontaine porte à l'attention du Conseil municipal qu'un chien vient régulièrement sur ou à proximité de son terrain pour faire ses besoins.

M^{me} Lafontaine est informée qu'il existe une réglementation municipale et que l'idéal serait d'avoir l'adresse du propriétaire du chien pour faire intervenir le contrôleur canin.

M^{me} Marie Noël:

M^{me} Noël demeurant au 467, boulevard Brassard, Saint-Paul, souhaite obtenir le coût des services canins pour la Municipalité de Saint-Paul.

M^{me} Noël est informée que le contrat avec le Carrefour canin est un contrat public. À son choix, elle pourra en obtenir copie ou le consulter sur place aux heures d'ouverture des bureaux.

Fin de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2019 à 19 h 55.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^c Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2019-0501-144	2019-000558
2019-0501-145	2019-000559
2019-0501-147	2019-000560
2019-0501-149	2019-000561
2019-0501-150	2019-000562 2019-000563 2019-000564 2019-000565
2019-0501-152	2019-000566
2019-0501-156	2019-000567 2019-000568
2019-0501-158	2019-000569

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint